

LE COURRIER DU

# BANQUIER

LA REVUE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES

BANQUES & ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DU MALI

apbefmali@yahoo.fr  
www.apbefmali.org



N° 20

JUIN 2017



- Les banques et établissements financiers rencontrent la presse malienne
- La 7<sup>ème</sup> édition de la Journée des Banques et Établissements Financiers du Mali
- Incident de paiement sur le chèque
- La sécurité des GAB



# DANS UN MONDE QUI CHANGE, LES CHEMINS D'ACCÈS SONT MULTIPLES



## BICIM.ML

- Accès via PC, Tablette et Smartphone
- Un site web adaptatif (Responsive Web Design)
- Une expérience client modernisée et interactive

[bicim.ml](http://bicim.ml)



**BICIM**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE



## DIRECTEUR DE PUBLICATION

Moussa A. Diallo (Président de l'APBEF)

## CHEF D'ÉDITION

Boubacar THIAM (Directeur exécutif de l'APBEF)

## RÉDACTEUR EN CHEF

Abdourahmane SACKO

## SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fousséni J.W. TRAORE (PACT Afrique)

## COMITÉ DE RÉDACTION

Badiany Doudou THERA (BDM SA) - Moussa CAMARA (BNDA)  
Tiémoko DEMBELE (ECOBANK) - Aïssata BA (BIM s.a.) - Abdramane  
SACKO (ORABANK) - DEMBELE Aïcha DIAKITE (FGHM-SA) Mme  
MARIKO Maïmouna TRAORE (BSIC) - Mme BERTHE Maïmouna  
Kanouté (BOA Mali) - Mamadou NAFO (BCS) - Oumou FANÉ (BAM)  
Mory Badian KANE (BCI) - Ibrahim COULIBALY (BMS-sa) -  
Mahamadou MADANA (Alios Finance) - Aïchetou BA (BICIM sa)  
Mme TRAORE Kady BOLY (Coris BANK) - Mohamed SANGARE  
(FGHM)

## CONCEPTION & IMPRESSION

PACT Afrique Mali - Tél. +223 76 23 23 06 / 20 28 08 39

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque Nationale

## TIRAGE

3 000 exemplaires

Page 4 **PROMO-PUB**

Page 6 **DOSSIER**  
L'INCIDENT DE PAIEMENT SUR LE CHÈQUE

Page 8 **PROMO-PUB**  
**VIE & AGENDA**

Page 12 **DOSSIER**  
ATM Security - SÉCURITÉ DES GAB

Page 14 **APBEF NEWS**  
RENCONTRE BANQUES-PRESSE À SÉGOU

Page 17 **PROMO-PUB**

Page 18 **7<sup>ème</sup> JOURNÉE DES BANQUES  
ET ÉTABLISSEMENTS  
FINANCIERS**

- Cérémonie d'ouverture
- Conférences et débats
- La Nuit du Banquier

Page 22 **VIE & AGENDA DES BANQUES  
ET ÉTABLISSEMENTS  
FINANCIERS**

- Informations générales et agenda  
des banques et établissements financiers

# PROMO-PUB

**ALIOS**  
FINANCE  
MALI

LE LEASE BACK

LE CRÉDIT BAIL

Pour vous des solutions adaptées à vos besoins

LA LOCATION LONGUE DURÉE

LE CRÉDIT COURT TERME

LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Alios Finance Mali  
ACI 2000 Hamdallaye, Rue 286 porte 176 - BP 3643 Bamako  
Tél. : (223) 20 22 18 66 - (223) 20 22 18 49 - Fax : (223) 20 22 18 69  
Email : [mali@alios-finance.com](mailto:mali@alios-finance.com)  
[www.alios-finance.com](http://www.alios-finance.com)

Compte Épargne Avantage **Allez l'Avant**

## Le plus précieux des trésors !

Avec de bonnes solutions pour investir et épargner pour l'avenir de vos enfants, il est temps d'aller de l'avant avec Ecobank.

Contactez votre responsable clientèle dès aujourd'hui. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ecobank.com](http://ecobank.com)

# PROMO-PUB

## Allez de L'avant

La souplesse des services numériques 24h / 24, 7j / 7.

Services disponibles sur mobile et tablette.

- Alerte carte
- Alerte crédit
- Alerte 000140 crédit
- Demande de crédit
- Pré-évaluation de crédit
- Carte de crédit
- Pré-évaluation de crédit
- Pré-évaluation de crédit

Applications disponibles

Google Play | App Store

Ecobank  
la Banque Panafricaine

ecobank.com

## CIKAN

VOTRE BANQUE NUMÉRIQUE

Juste un sms et ma banque s'ouvre.

BCS-SA  
BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL

## BCS.SA Pack Lafia

DECOUVERT AUTOMATIQUE DE 50%

Toutes vos attentes en une seule offre !

BCS.SA  
مصرف الساحل التجاري  
BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL S.A.

PROMO-PUB



Abdoulaye Amara TOURE  
Président AJBEF-MALI

## L'ORIGINE DE CET INCIDENT QUI A DONNÉ LIEU AU CIP

À la fin des années 1990, la circulation de la monnaie scripturale dans les Etats de l'UEMOA était profondément affectée par la dégradation de la situation financière des banques et par la recrudescence de chèques et d'effets de commerce (lettre de change et billet à ordre) sans provision. Pour encourager l'utilisation des moyens de paiement (moyen scriptural) en substitution de l'usage massif de la monnaie fiduciaire (billets et pièces), formaliser nos économies qui sont essentiellement informelles et pour encourager l'utilisation des moyens de paiement, il faut la réglementation pour leur donner plus de valeur afin que les utilisateurs les acceptent.

### CONSÉQUENCE:

- perte de confiance du public à l'égard des instruments de paiement ;
- perte de confiance à l'égard de la fonction d'intermédiation financière assurée par les banques ;
- utilisation abusive de la monnaie fiduciaire (billets et monnaie) dans les transactions courantes et commerciales.

C'est dans ce contexte que la BCEAO a mis en place une commission chargée d'élaborer les bases juridiques et organisationnelles de la Centrale des Incidents de Paiements.

### OBJECTIF:

- restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale ;
- conforter la crédibilité de la fonction d'intermédiaire financier assurée par les ETC, le Trésor Public et Services des chèques Postaux.

### LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

- le règlement numéro 15/CM/UEMOA, relatif aux systèmes de paiement;
- la loi uniforme sur les infractions en matière de chèques, de cartes etc. ...
- l'instruction numéro 009/07/RSP/2010 relative au dispositif de centralisation et diffusion des incidents de paiement.

Ainsi, **grâce à ce dispositif, les populations peuvent utiliser en toute sécurité les instruments de paiement (chèque, carte, effet de commerce) en bénéficiant d'une protection légale garantissant le pouvoir libératoire de ces moyens de paiement.**

### Définition du Chèque:

Il existe plusieurs définitions, On peut dire que le chèque est:

- un moyen de paiement à vue,
- un ordre de payer.

L'article 48 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA relatif au système de paiement dans les Etats membres de l'Union, donne un certain nombre de mentions obligatoires que doit contenir le chèque :

- La dénomination de chèque, insérée dans le texte même, exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée ;
- Le nom de celui qui doit payer (tirer) ;

- L'indication du lieu où le paiement doit s'effectuer ;
- L'indication de la date et du lieu où le chèque est créé ;
- La signature manuscrite de celui qui émet le chèque (tireur).

**NB : Est réputé non valable comme chèque, tout chèque non conforme aux formules délivrées par l'établissement bancaire ou tout chèque dans lequel l'une des énonciations obligatoires fait défaut, mais il peut être considéré comme un titre ordinaire établissant la créance si ces conditions comme titre sont remplies.**

### La Provision du Chèque

Par provision, il faut entendre le solde créditeur. Cependant, le solde peut être débiteur s'il y a un découvert autorisé.

La provision doit être préalable, disponible et suffisante :

**Préalable :** c'est-à-dire qu'elle doit exister avant l'émission du chèque.

**Disponible :** c'est-à-dire libre au moment du paiement du chèque.

**Suffisante :** c'est-à-dire égale ou supérieure au montant du chèque

### Qu'est-ce qu'un Incident de Paiement sur chèque:

On entend par incident de paiement sur chèque, le non-paiement de tout chèque. Selon l'article 114 du règlement 15/2002/CM/UEMOA, deux motifs déclenchent la procédure d'impayé :

- Le défaut de provision,
- L'insuffisance de provision.

Il est donc bien clair que le non-paiement doit être justifié par l'absence ou l'insuffisance de provision.

## MÉCANISME MIS EN PLACE PAR LA BANQUE

### A. LA PROCÉDURE D'INCIDENT DE PAIEMENT SUR CHÈQUE

#### a) Le rejet du chèque pour défaut de provision ou insuffisance de provision :

Selon l'article 114 du règlement numéro 15, le banquier tiré qui a refusé le paiement d'un chèque pour absence ou insuffisance provision doit :

1. D'abord enregistrer l'incident paiement sur les livres de la banque,
2. Ensuite délivrer une attestation de rejet (**voir annexe II-1 de l'instruction numéro 009/07/RSP/2010 le modèle**) au porteur du chèque en précisant dans le contenu du motif du rejet (114) ;
3. La banque doit aussi avertir par lettre écrite le titulaire du compte, à frais si elle le veut, qu'il a un délai de 30 jours pour régulariser cet incident ; y compris les mandataires et les cotitulaires du client auquel cet avertissement est adressé en indiquant les conséquences qui en découlent (art114 al3)
4. En fin informer la BCEAO de l'avertissement en lui envoyant la copie de la lettre à titre d'information pour qu'elle inscrive cet avertissement sur le fichier des incidents de paiement (114 al3).

#### b) La régularisation de l'incident par le client dans le délai de 30 jours imparti

1. La banque délivre une attestation de paiement (**voir annexe II-6 de l'instruction numéro 009/07/RSP/2010 le modèle**) au tireur si :
  - Le titulaire du compte régularise l'incident et apporte la preuve qu'elle a pris les dispositions pour régler le montant du chèque impayé. Pour cela, la personne interdite peut s'acquitter

directement de l'impayé au porteur du chèque ou de la dette. Le fait pour le tireur(interdit) de remettre le chèque objet de l'incident de paiement à la banque présume sa libération à l'égard du porteur.

- Le titulaire du compte doit constituer la provision suffisante pour le paiement du chèque rejeté. Il s'agit de mettre à la disposition de la banque les fonds nécessaires pour lui permettre de procéder au règlement du chèque. La provision est suffisante si elle est de montant égal à celui du chèque. Elle doit être immédiatement disponible, utilisable et spécialement affectée au paiement du chèque impayé par la banque. Ces précisions permettront d'éviter que le montant disponible sur le compte soit dédié au paiement d'autres chèques présentés pendant la période de régularisation.

2. La banque avise par écrit la BCEAO de la régularisation et demande l'effacement de l'avertissement de son fichier.

3. La banque informe également les mandataires et les cotitulaires en leur fournissant la copie de la lettre de l'effacement adressée à la banque centrale.

## B. LA SANCTION DU NON-PAIEMENT

### a) Absence de régularisation dans le délai :

En l'absence de régularisation dans le délai 30 jours prévu par l'article 114, le banquier délivre un certificat de non-paiement (**voir annexe II-5 de l'instruction numéro 009/07/RSP/2010 le modèle**) au porteur du chèque. Elle doit aussi signifier au client qu'il est interdit d'émettre des chèques sur 5 ans en qualité du titulaire du compte et non mandataire (article 116). La banque doit ensuite aviser la BCEAO de l'incident le 4ème jour ouvrable suivant la date d'expiration du délai ou le deuxième jour ouvré suivant l'incident (article 115). Cette interdiction bien qu'elle ne concerne que le titulaire du compte à des effets à l'égard du mandataire mais sur ce seul compte (116). Dans le même temps, la banque doit enjoindre au titulaire du compte (client) de restituer à toutes les banques dont il est client, les formules de chèque en sa possession et celle de ses mandataires. L'interdiction bancaire et injonction de restitution concerne tous les cotitulaires sur tous les comptes sauf s'ils ont désigné un cotitulaire pour être interdit bancaire sur tous ces comptes. Dans ce cas, les autres cotitulaires ne seront interdits que sur le seul compte sur lequel l'incident a été enregistré (117). De même en cas de clôture du compte, si la banque ne le fait pas, elle sera obligée de payer tous les chèques qui seront émis ultérieurement qu'importe par ailleurs le solde du compte ; ce qui est très lourd pour la banque et pour l'employé qui gère l'incident. Lorsque la lettre d'avertissement n'a pas été envoyée en application de l'article 114 al2 du règlement, la banque doit aviser la BCEAO au plus tard le 2ème ouvré suivant l'enregistrement de l'incident. La banque a une obligation de diligence relative à la signification de l'interdiction bancaire d'émettre des chèques et l'injonction de restitution des formules de chèques au titulaire de compte.

### b) Le règlement postérieur de l'incident de paiement:

Le titulaire du compte recouvre la faculté d'émettre des chèques, lorsqu'il justifie avoir :

- Réglé le montant du chèque impayé ou constitué la provision suffisante et disponible à son règlement par la banque,
- Payé les pénalités libératoires dans les conditions par les articles 119 et 121. Ainsi, la banque délivre une attestation de paiement sur la demande du client et tire la levée de l'interdiction bancaire(118).

# L'INCIDENT DE PAIEMENT SUR LE CHÈQUE (suite)

## LE MÉCANISME MIS EN PLACE PAR LA BANQUE CENTRALE

Un dispositif de centralisation des incidents de paiements (CIP)

L'article 127 du règlement numéro 15/CM/UEMOA met à la charge de la BCEAO l'obligation de centraliser et de diffuser les infractions relatives aux incidents de paiements. La mise en œuvre de cette disposition est à la base de la Centralisation des Incidents de Paiements (CIP) ainsi que les procédures d'accès aux fichiers par les établissements déclarants et le public.

Le CIP-UEMOA est un système de gestion des informations relatives aux instruments de paiement émis dans l'Union définies aux articles 8 et 10 de la présente instruction.

La centralisation des incidents de paiement (CIP) est régie par le règlement numéro 15/CM/UEMOA, relatif aux systèmes de paiement, la loi uniforme sur les infractions en matière de chèque, de carte et autres procédés de paiement ainsi que l'instruction numéro 009/07/RSP/2010 relative au dispositif de centralisation et diffusion des incidents de paiement. Ainsi le dispositif de centralisation mis en place par la BCEAO doit être étudié à travers son organisation (A) et son fonctionnement (B).

### A. L'ORGANISATION DU CIP

La Centralisation des Incidents de Paiement (CIP) est un dispositif de centralisation et de diffusion des informations concernant les incidents de paiement sur les instruments de paiement, notamment les chèques objet de notre formation, les billets à ordres, les lettres de change et cartes bancaires. Compte tenu du caractère sous régional de la BCEAO, nous allons voir la procédure de centralisation des informations dans le fichier national et conditions d'accès et de consultation.

#### 1. Le fichier national de centralisation des incidents de paiements

La base légale du dispositif de centralisation est fixée par les articles 127, 241 et 242 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA :

- Le FICOB, qui est le fichier des comptes bancaires recense l'ensemble des comptes de dépôts à vue chez les établissements déclarants (banques, CCP, Trésor) et les cartes bancaires. Il recense aussi les ouvertures et clôtures de compte.
- Le FCC est le fichier de centralisation des incidents de paiement par chèque, des interdictions bancaires et judiciaires d'émettre des chèques, des décisions de retrait de paiement ainsi que les décisions de levée d'interdiction bancaire et judiciaire.
- Le FCFI est le fichier de centralisation des cartes et chèques irréguliers recensant : les coordonnées bancaires et judiciaires des interdits, les comptes clôturés, les chèques volés ou perdus, les cartes volées ou perdues, les faux chèques et les fausses cartes. **Ce fichier est réservé exclusivement en consultation aux personnes physiques ou morales qui reçoivent un titre de paiement pour s'assurer de la régularité du paiement.** En effet, le règlement fait obligation aux établissements de crédit de déclarer sous huitaine à la Banque Centrale toute ouverture de compte, de clôture de compte individuel ou collectif au nom de toute personne physique ou morale.

#### 2. L'accès et consultation au CIP-UEMOA

Les banques, les services financiers de la poste, les trésors publics et tout autre organisme dûment habilité conformément aux dispositions de la Loi portant règlement bancaire, à exercer les activités de banque ou d'établissement financier à caractère bancaire dénommés Etablissements Teneurs de Comptes (ETC) accèdent au CIP-

UEMOA via le réseau d'accès de la BCEAO avec un code et un mot de passe fournis par la BCEAO. Le parquet des Etats Membres de l'UEMOA accède via internet avec un code d'accès et mot de passe fournis par la BCEAO (article 4 de l'instruction 009/07/RSP/2010). Les déclarations d'informations se font par téléchargement de fichiers plats ou en ligne (article 8 de l'instruction cité plus haut) ainsi selon le mode d'accès et avant toute délivrance de formule de chèque à un client, afin de s'assurer que la personne ne fait pas l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre de chèque. Les ETC peuvent consulter la CIP-UEMOA :

- En vue de participer à la gestion des homonymies,
- Avant d'accorder un financement ou une ouverture de crédit à un client.

### 3. Les déclarations incombant aux Etablissements Teneurs de Comptes :

En vertu des dispositions des articles 114, 118, 127, 140, 235, 239 et 240, les Etablissements Teneurs de Comptes sont tenus de déclarer aux CIP-UEMOA :

- Les ouvertures et clôture de comptes auxquels sont adossés des instruments de paiements (compte chèque, compte épargne avec carte de paiement interbancaire) ;
- Le refus de paiement de chèques pour défaut ou insuffisance de provision ;
- Les avertissements adressés aux titulaires de compte qui ont émis des chèques sans provision ;
- Les émissions de chèques sans provision ;
- L'utilisation de chèques ou cartes volées ;
- Les émissions de chèques sur un compte clôturé ;
- L'émission de chèques par un interdit de chèque (interdit bancaire ou judiciaire) ;
- Les remises et retraits de cartes de paiement aux clients par les établissements de crédits ;
- Les incidents sur les cartes bancaires (utilisation abusive, vol, perte) ;
- L'utilisation des cartes interbancaires par un interdit bancaire ou interdit judiciaire ;
- Les rejets des effets de commerce pour défaut ou insuffisance de provision ;
- Les effets de commerce domiciliés sur un compte ou faisant l'objet d'une opposition ;
- Les avertissements adressés aux titulaires de comptes qui ont émis des chèques sans provision ;
- Les régularisations d'incidents de paiement sur chèque ;
- Les levées des interdictions bancaires et judiciaires d'émettre des chèques.

### B. LE FONCTIONNEMENT DU CIP

Pour que cette centralisation de l'information soit efficace, le règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA, assigne un rôle à chacun des acteurs intéressés notamment la Banque Centrale et les établissements de crédit.

#### 1. Les obligations à la charge des établissements teneurs de compte (ETC)

##### a) En cas de rejet de chèque

L'ETC qui refuse le paiement d'un chèque selon l'article 114 du règlement 15 pour insuffisance ou défaut de provision doit :

- Si le compte n'a enregistré aucun incident dans les (3) mois précédant le refus de paiement :
  - délivrer au bénéficiaire du chèque, une attestation de rejet conforme au modèle indiqué à l'annexe II.1 de la présente instruction,
  - enregistrer sur ses livres l'incident,
  - adresser au titulaire du compte une lettre d'avertissement conforme au modèle indiqué à l'annexe II.2 de l'instruction,
  - Déclarer l'incident à la CIP-UEMOA.

- Si le compte a enregistré au moins un (1) incident dans les 3 mois précédant le refus de paiement, l'ETC doit accomplir les diligences prévues à l'article 19 de l'instruction.

##### b) En cas de non-régularisation

Selon les dispositions des articles 115 et 123 du règlement 15, l'ETC tiré qui a refusé le paiement d'un chèque pour insuffisance ou défaut de provision doit, passé le délai de 30 jours si l'émetteur du chèque n'a pas régularisé en réglant le montant du chèque impayé ou en constituant une provision suffisante et disponible destinée au règlement :

- Délivrer au bénéficiaire du chèque un certificat de non-paiement conformément au modèle indiqué à l'annexe III.5 de l'instruction,
- Adresser au titulaire du compte une lettre d'injonction conforme au modèle indiqué à l'annexe II.3,
- Adresser aux mandataires du titulaire du compte une lettre d'information conforme au modèle indiqué à l'annexe II.4,
- Déclarer l'incident à la CIP-UEMOA.

##### c) En cas de régularisation l'incident dans le délai

Selon l'article 18 règlement 15/CM/UEMOA, lorsque l'émetteur d'un chèque impayé régularise l'incident avant l'expiration du délai de 30 jours prévu, l'ETC tiré doit :

- Délivrer à l'émetteur du chèque une attestation de paiement conforme au modèle indiqué à l'annexe II.6,
- Déclarer la régularisation au CIP-UEMOA l'incident.

### 2. La BCEAO

La BCEAO comme le rappelle l'article 121 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA est chargée de centraliser et de diffuser les informations relatives :

- Aux interdictions bancaires et judiciaires d'émettre des chèques ainsi qu'aux infractions sur ces mêmes interdictions ;
- Aux levées d'interdictions d'émettre des chèques ;
- Aux formules de chèques perdus ou volés ;
- Aux formules de faux chèques et de comptes clôturés.

La communication de l'information peut être faite soit d'office soit par requête. La Banque Centrale communique les informations collectées aux établissements de crédit, au Procureur de la République, aux magistrats et officiers de police judiciaire sur instruction du procureur ou juge d'instruction selon l'article 129 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA. En plus de cette communication d'informations, la BCEAO est tenue d'informer les établissements de crédit des mesures d'interdictions bancaire et judiciaire concernant certaines personnes dont ils tiennent leur compte. Ce qui permet aux banques d'appliquer les mesures d'interdiction prises ou cesser de le faire si ces mesures ont fini par être levées. En plus des établissements et tribunaux, la possibilité est donnée au public d'accéder aux informations contenues dans la CIP. Cet accès est prévu par l'article 15 de l'instruction 009/07/RSP cité plus haut et l'article 129 al 7 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA cité plus haut et l'article 129 al 7 du règlement numéro 15/2002/CM/UEMOA.

*Abdoulaye Amara TOURE Président AJBEF-MALI  
 Juriste banque - Cyberjuriste  
 Orabank-Mali*

L'INCIDENT DE PAIEMENT SUR LE CHÈQUE

# LA NOUVELLE CARTE PRÉPAYÉE BARAKA

**Baraka**  
CARTE PRÉPAYÉE



**Cette carte de retrait et de paiement est idéale pour :**

- Les voyageurs dans la zone UEMOA
- Les particuliers sans compte
- Les Salariés d'entreprises Clients de la BSIC

**Les principaux avantages pour le client :**

- Avoir une carte sans disposer d'un compte bancaire
- Pouvoir recharger la carte en fonction de ses besoins
- Se déplacer dans la zone UEMOA, retirer de l'argent et payer chez les commerçants en toute sécurité

# LA CARTE VISA PRÉPAYÉE

- ✓ Transfert de Carte à Carte
- ✓ Retrait et paiement dans tous les GABS GIM et VISA
- ✓ Achat en ligne
- ✓ Rechargeable à souhait



**VISA**

# GUIDE D'UTILISATEUR DES CARTES

DÉNOMINATION	BSIC PRÉPAYÉE GIM BARAKA		BSIC PRÉPAYÉE VISA			
BUT	Promouvoir les moyens de paiement moderne		Promouvoir les moyens de paiement moderne			
FONCTIONNALITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait DAB/GAB GIM-UEMOA</li> <li>Consultation solde</li> <li>Cash Advance</li> <li>Mini relevé</li> <li>Transfert d'argent carte à carte</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait DAB/GAB GIM-UEMOA</li> <li>Consultation solde</li> <li>Cash Advance</li> <li>Mini relevé</li> <li>Transfert d'argent carte à carte</li> </ul>			
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans compte bancaire</li> <li>Moyen de paiement pratique et sécurisé</li> <li>Disponibilité immédiate de la carte</li> <li>Large couverture géographique de la zone UEMOA</li> <li>Mieux maîtriser ses dépenses</li> <li>Facilité de réalisation et d'autonomie des opérations</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans compte bancaire</li> <li>Moyen de paiement pratique et sécurisé</li> <li>Disponibilité immédiate de la carte</li> <li>Large couverture géographique à l'internationale</li> <li>Mieux maîtriser ses dépenses</li> <li>Facilité de réalisation et d'autonomie des opérations</li> <li>Achat sur Internet</li> </ul>			
PRIX	3 510 FCFA TTC		10 000 FCFA TTC			
DURÉE DE VALIDITÉ	3 ANS		3 ANS			
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moderniser le paiement</li> <li>Accroître le taux de bancarisation</li> <li>Réduire la circulation d'espèces (sécurisation des fonds des porteurs)</li> <li>Minimiser les risques liés au port de l'argent espèce</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Moderniser le paiement</li> <li>Accroître le taux de bancarisation</li> <li>Réduire la circulation d'espèces (sécurisation des fonds des porteurs)</li> <li>Minimiser les risques liés au port de l'argent espèce</li> </ul>			
CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voyageurs UEMOA</li> <li>Entreprises aux salariés à faible revenus</li> <li>Parents d'élèves et étudiants zone UEMOA</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerçants et voyageurs Internationaux</li> <li>Entreprises aux salariés à faible revenus</li> <li>Parents d'élèves et étudiants</li> </ul>			
CONDITIONS D'ACQUISITION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se rendre dans une Agence BSIC MALI</li> <li>Remplir et signer le bulletin de souscription</li> <li>Fourniture d'une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Se rendre dans une Agence BSIC MALI</li> <li>Remplir et signer le bulletin de souscription</li> <li>Fourniture d'une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité</li> </ul>			
COMMENT ET OU RECHARGER SA CARTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se rendre dans une agence BSIC ou chez un distributeur agréé</li> <li>Remplir et signer le formulaire de souscription</li> <li>Fournir une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité</li> <li>Fournir le N° de sa carte et le Code Client délivré à la souscription</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Se rendre dans une agence BSIC ou chez un distributeur agréé</li> <li>Remplir et signer le formulaire de souscription</li> <li>Fournir une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité</li> <li>Fournir le N° de sa carte ou le N° d'identification client inscrit en noir sur l'endos de la carte</li> </ul>			
MONTANT MAXIMUM À RECHARGER	2 000 000 FCFA		2 000 000 FCFA			
FRAIS DE RECHARGEMENT / TRANSFERT	MONTANT RECHARGER	FRAIS	MONTANT RECHARGER	FRAIS	Coût de la carte	10 000 HT
	[1 – 24 995]	500	[250 000 – 299 995]	3 825	Validité	3 ans
	[25 000 – 49 995]	975	[300 000 – 399 995]	4 300	Frais de rechargement	1.5% avec min. 1 000 FCFA HT
	[50 000 – 74 995]	1 450	[400 000 – 499 995]	4 775	Frais de transfert carte à carte	1.5% avec min. 1 000 FCFA HT
	[75 000 – 99 995]	1 925	[500 000 – 649 995]	5 230	Retrait GAB BSIC	franco
	[100 000 – 149 995]	2 400	[650 000 – 799 995]	5 725	Retrait GAB DOMESTIQUE	1500 FCFA HT
	[150 000 – 199 995]	2 875	[800 000 – 999 995]	6 200	Retrait international	2% avec un min. 1500 FCFA HT
	[200 000 – 246 650]	3 350	Plus de 1 000 000	0.62% du Montant	Paiement domestique	franco
				Paiement international	2% avec un min. 1500 FCFA HT	
				Opposition sur carte	5000 HT	
				Consultation solde	franco	
				Fonds insuffisant	200 HT	
				Frais changement code PIN ou mot de passe	1000 HT	
				Frais de maintenance manuel	750 HT	
FRAIS DE GESTION	100 FCFA		100 FCFA			
POUR ACCEDER AUX INFORMATIONS A PARTIR D'INTERNET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à l'interface « Porteur » à l'adresse <a href="https://portail.gim-uemoa.net">https://portail.gim-uemoa.net</a></li> <li>Entrer son Login, son mot de passe et le code image affiché à l'écran puis valider</li> <li>Choisir la rubrique souhaitée</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à l'interface « Porteur » à l'adresse <a href="http://www.bsicbank.com/mali">http://www.bsicbank.com/mali</a></li> <li>Entrer son Login, son mot de passe et le code image affiché à l'écran puis valider</li> <li>Choisir la rubrique souhaitée</li> </ul>			

# VIE & AGENDA DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS



## CORIS BANK MALI

Dans le cadre des jeux foot à l'occasion de la CAN, Coris Bank International Mali avait organisé des questionnaires pour offrir des comptes épargne aux gagnants avec des dépôts initiaux de 20 000 fcfa.



Nous avons enregistré trois (03) gagnants et les dossiers d'ouverture des comptes ont été remis par la Responsable Marketing et Communication.



## BANQUE ATLANTIQUE DU MALI

### « LA BANQUE ATLANTIQUE OFFRE UN IMPORTANT LOT DE MATÉRIELS À L'HÔPITAL DU MALI »

C'était lors de la 4ème édition de sa traditionnelle journée citoyenne dénommée Atlantique Day organisée le 30 décembre dernier sur le thème « Journée de solidarité en faveur de l'Hôpital du Mali ». ATLANTIC DAY est une journée au cours de laquelle toutes les entités du Groupe Banque Atlantique doivent mener une action citoyenne. C'est une manière pour nous de concrétiser notre engagement citoyen en contribuant à notre humble niveau à l'épanouissement des populations de nos pays d'implantation.

L'édition 2016 a été marquée par l'organisation d'une cérémonie de dons d'un important lot de matériels d'une valeur totale de 9.191.500 FCFA, composé de deux incinérateurs, de matériels de sécurité et de nettoyage à l'Hôpital du Mali.

L'évènement a connu la participation des professionnels du monde de la

santé et du personnel de la banque réunis pour la circonstance dans les locaux du centre hospitalier.

Reconnaissants, les responsables de l'établissement avec à leur tête le Directeur Général, M. KANE Mamadou Adama, ont salué la Banque Atlantique Mali pour le choix porté sur leur structure sanitaire et promis de faire bon usage des dons pour le bien-être des patients.



## BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE AU MALI



La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Mali (BICIM S.A.), a procédé à une remise d'équipements médicaux au service de Néonatalogie du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Gabriel Touré de Bamako. La cérémonie a eu lieu mercredi 15 février 2017 dans le hall de l'Unité de Néonatalogie du CHU Gabriel Touré.

Suite à un exercice d'identification des besoins du service de Néonatalogie, les équipements suivants ont été identifiés comme nécessaires à l'amélioration de la qualité des soins des nouveau-nés:

- 2 (deux) moniteurs permettant le suivi des paramètres vitaux du patient,
- 5 (cinq) pousse-seringues servant à régulariser le débit d'une perfusion/sérum par intervalles,
- 1 (un) appareil de photothérapie en tunnel utilisé afin de soigner les cas d'ictère plus communément appelés jaunisse chez les prématurés et les nouveau-nés.

Jusqu'à présent, l'hôpital ne disposait ni de moniteurs ni de pousse-seringues et avait à sa disposition un seul appareil de photothérapie. Les équipements serviront donc à assurer une meilleure prise en charge médicale des enfants souffrant de maladies à la naissance. L'objectif de la BICIM, à travers ce don, est de marquer de son empreinte le parcours dans la lutte contre la mortalité en augmentation chez les nouveau-nés et les prématurés au Mali. La BICIM, filiale du Groupe BNP Paribas, a pour ambition de faire de la santé des enfants, avenir du Mali, une priorité de sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale.

« Les inégalités dans l'accès aux technologies médicales permettant les soins des enfants renforcent notre engagement à venir en aide aux services de santé du Mali dont la remise aujourd'hui de ces équipements médicaux en est le témoignage éloquent », indiquait M. Marc TEMPELS, Directeur général de la BICIM.

Le CHU Gabriel Touré de Bamako, créé depuis les années cinquante, est un hôpital universitaire de référence au Mali. Il reçoit dans son Unité de Néonatalogie :

- 300 bébés par mois dont 150 prématurés,
- 100 bébés par mois souffrant d'ictère/jaunisse.

Cette cérémonie de remise d'équipements témoignait, d'une part, du soutien de la BICIM en faveur du CHU Gabriel Touré et d'autre part, traduisait la volonté de la banque à réduire les inégalités dans l'accès aux technologies médicales et plus généralement dans l'accès aux soins

# PROMO-PUB



Maintenant, vous n'avez plus besoin de vous rendre en agence pour obtenir le relevé de votre compte bancaire. La BNDa a développé pour vous BNDa Mobile. Dès lors, et depuis les mouvements opérés sur votre compte à partir de votre téléphone portable, où que vous soyez, 24h/24 et 7j/7. Pour cela, Activez l'APN sur votre téléphone et envoyez-le par SMS au 36012. La BNDa vous répond instantanément avec un SMS notifiant les derniers mouvements effectués sur votre compte. C'est simple, c'est rapide. Souhaitez dès à présent à BNDa Mobile, contactez l'agence la plus proche.

Avec BNDa Mobile, c'est le banquier qui vient à vous.



Aujourd'hui avec BNDa Mobile, vous n'avez plus besoin de vous rendre en agence. Peu importe le lieu où l'on est, c'est désormais possible de faire votre virement depuis votre téléphone, de votre compte courant vers un autre compte à vous. Envoyez 'V' + identifiant compte 1 + identifiant compte 2 + montant au 36012 et vous recevrez un SMS instantané.

Composez ensuite : CV + code secret reçu + 1 (confirmation ou 2 annuler) et le virement est effectué. C'est simple, pratique et rapide. Souhaitez dès à présent à BNDa Mobile en agence et profitez de votre temps.

Avec BNDa Mobile, c'est le banquier qui vient à vous.



Aujourd'hui avec BNDa Mobile, vous n'avez plus besoin de vous rendre en agence. Peu importe le lieu où l'on est, c'est désormais possible de faire votre virement depuis votre téléphone mobile vers le compte d'un autre client. Envoyez 'V' + identifiant + montant au 36012. Votre destinataire recevra un message et pourra valider ce composant : -V, + code secret + identifiant + montant.

Composez ensuite : CV + code secret + 1 (confirmation ou 2 annuler) et le virement est effectué. C'est simple, économique et rapide. Souhaitez dès à présent à BNDa Mobile en agence et profitez de votre temps.

Avec BNDa Mobile, c'est le banquier qui vient à vous.



## DANS UN MONDE QUI CHANGE, LES CHEMINS D'ACCÈS SONT MULTIPLES

**BICIM.ML**  
 - Accessible PC, Tablet et Smartphone  
 - Un site web adapté (Responsive Web Design)  
 - Une expérience client modernisée et interactive  
[bicim.ml](http://bicim.ml)

**BICIM**  
 GROUPE BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change



BDM-SA

# ATM Security - SÉCURITÉ DES GAB

## BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI S.A

Société anonyme au capital de 10 milliards de FCFA

Il s'agit de dresser le panorama complet des menaces et vulnérabilités pour un Distributeur automatique en service qui comprend la sécurité physique, la sécurité du code PIN et du chiffrement, la sécurité des transactions, la cyber sécurité, les risques sur les connexions sur le système d'exploitation des automates à travers des ports systèmes ouverts, la sécurité des billets, la sécurité de la carte et en dernier lieu les risques sur le porteur.

Ces divers points ont été abordés tout le long de cet exposé.

Au tout début, une description des techniques utilisées par les fraudeurs et les réseaux d'escrocs ont fait l'objet de présentation.

Cette contribution consiste surtout à une évaluation d'ensemble des vulnérabilités des automates ou de l'environnement afin de quantifier le niveau de risque et les menaces non identifiées afin de faire face par des mesures de sécurité appropriées.

En effet, 37 pays (sur les 5 continents) dont le Nigeria sur le continent africain ont participé à la surveillance globale des GAB en 2011. La cartographie des risques fait ressortir un « Top Ten » des menaces, à savoir:

2011 TOP TEN ATM RISKS	
01	BILLETTS
02	SKIMMING
03	VOITURE BIEN CACHÉE
04	COUP Marseillais
05	ATTACHE COULONN
06	VOL CASH MAIN TRENTE
07	COMPLICITÉ INTERNE
08	ATTACHE ET VOL DES PORTEURS
09	EXPLOSION
10	ATTACHE COULONN

### • LE SKIMMING

Ce tableau fait apparaître le « skimming » comme première menace croissante. Le « Skimming » est un procédé qui consiste à copier électroniquement les informations d'une piste magnétique d'une Carte valide vers une autre Carte sans que le vrai Titulaire ne s'en rende compte. Le procédé est aussi baptisé White Card, traduisez par Carte blanche. Le « Skimming » est effectué en règle générale dans les magasins de détails et particulièrement dans les bars, restaurants, station-service et/ou hôtels, les sites touristiques où un employé corrompu copie une Carte à l'aide d'un petit boîtier électronique avant de la restituer à son Titulaire. Il suffira ensuite à cet employé indélicat de vendre l'information aux membres d'un réseau criminel fabricant des fausses Cartes. Les fraudeurs pourront alors effectuer des achats avec une copie de la Carte et le vrai Titulaire ne se rendra compte de la fraude qu'à la réception de son relevé de compte où les transactions frauduleuses seront mentionnées.

EXEMPLE D'ILLUSTRATION DE DISPOSITIF DE SKIMMING:



Le dispositif de skimming se caractérise par un aspect usé qui contraste avec l'apparence high-tech et récent des GAB. Parmi les dispositifs de skimming, nous pouvons distinguer: les skimmers des pistes magnétiques, les skimmers des cartes à

puces, les skimmers sans contact.

Par ailleurs, il faudrait préciser l'utilisation d'autres matériels de piégeage des GAB par les fraudeurs, il s'agit entre autres: les microcaméras et les faux claviers.

De plus près, voici comment se présente la pièce (à gauche) que les malfrats substituent à la pièce originale (ci-dessous):



Le tableau suivant classe les risques par ordre d'importance:



### COMMENT ÉVITER D'ÊTRE FRAUDÉ\*

- Inspecter le GAB, à la station-service ou le lecteur de carte de crédit avant de l'utiliser. Il peut être suspect si vous voyez quelque chose de louche, biscornue, ou endommagé, ou si vous remarquez des éraflures ou résidu adhésif.

- Lorsque vous entrez votre code PIN, masquer le clavier avec votre autre main pour empêcher les caméras cachées éventuelles d'enregistrer votre code.

- Si possible, utilisez un guichet automatique situé dans un emplacement intérieur (difficile d'accès aux criminels pour installer des dispositifs).

- Faire attention aux guichets automatiques dans les zones touristiques... ils constituent une cible favorite des malfrats.

- Si votre carte ne vous est pas restituée après la transaction, ou après avoir appuyé sur le bouton "annuler", communiquez immédiatement avec l'institution financière qui a délivré la carte.

\* Source: site web officiel du FBI

### • Les attaques à la voiture-bélier

Le mode opératoire des criminels consiste à précipiter une voiture sur l'abri GAB afin de l'arracher de son socle de fixation et de l'emporter;

### • Le cyber attaque

Il s'agit des attaques logiques du système de l'automate (par cheval de Troie) pour ouvrir un port de communication non désiré qui autorise l'installation de programmes malveillants.

### • Le collet marseillais

Sous diverses formes il s'agit d'une confection mécanique simple posée par le malfaiteur qui empêche la carte de sortir de la fente du Distributeur. Le malfrat vient récupérer son matériel et la carte bloquée après le client qui pense que la carte est capturée par la machine.

### • Attaque à l'explosif

Consiste à utiliser un explosif gazeux ou solide (Bonbonne de gaz butane, C4 ou TNT) pour endommager l'automate afin d'avoir accès aux cassettes de billets;

### • Vol cash maintenance

Intervient dans le circuit d'approvisionnement en billets lors du transport ou l'approvisionnement du Distributeur en cash. Il est plus fréquent chez nous;

### • La complicité interne

Il s'agit là d'un cas classique où des agents en charge du fonctionnement du GAB se rendent coupables de malversations à leur profit. Ce cas est aussi recensé chez nous;

### • Attaque et vol des porteurs

Ce procédé est courant surtout lorsque le Distributeur est isolé ou dans un endroit non sécurisé à certaines heures de la journée.

### • Le vandalisme

Le Distributeur peut être facilement la cible de manifestants casseurs lors des troubles politiques ou sociaux;

### • L'Attaque des fourgons

Ce procédé est surtout l'œuvre du grand banditisme ou crime organisé qui consiste à utiliser des moyens militaires pour arraisonner le fourgon afin de prendre possession du contenu.

À la lumière de cet exposé nous pouvons réunir les menaces en trois catégories:

Les menaces physiques;

Elles concernent:

- les étapes de rechargements des billets du Distributeur: la responsabilité des différents intervenants dans le cycle du Cash du GAB est alors engagée;

- et la Police d'Assurance Globale couvrant, à tout moment, la responsabilité civile, les accidents corporels, la vie du personnel. Cette Assurance Globale devrait être étendue à la trésorerie du GAB ainsi que la sécurité physique des clients-porteurs.

### LES COLLUSIONS INTERNES

Une application stricte des procédures internes, ainsi que des règles de bonnes pratiques formelles associées à une (in) formation périodique des acteurs intervenants dans le fonctionnement des Distributeurs de billets devraient aider à la maîtrise des risques et vulnérabilités à ce niveau. Les sanctions encourues doivent aussi être portées à leur connaissance.

### LES ATTAQUES LOGIQUES

Les menaces d'attaques physiques étant classiques nous faisons alors un résumé des menaces logiques ou risques de compromission logicielle. Ils sont des malwares (malicious softwares) qui ont comme rôle:

- L'interception du solde du compte du porteur;
- La distribution de coupures (montants multipliés par 10 comme exemple);
- Le redémarrage intempestif du GAB;
- La lenteur des transactions;
- L'impression ou la suppression des données collectées;

Il n'y pas d'anti-malware recommandé par les fabricants de distributeurs même si des solutions propriétaires existent (comme Checker™ ATM Security) sur le marché des antivirus. Mais la



# ATM Security - SÉCURITÉ DES GAB (suite)



nécessité d'intégrer au sein de l'entreprise une stratégie de sécurité incluant aussi les automates s'avère nécessaire. Cette sécurité GAB s'articule autour de :

- La certification des automates;
- La mise en œuvre et le déploiement;
- Le contrôle d'accès;
- La connectivité et la communication (cryptage ou chiffrement);
- La gestion et la surveillance des opérations;
- La gestion des logiciels et leur mise à jour;
- La surveillance et l'analyse périodique des logs (mouchards) systèmes;
- La continuité de service et la reprise après sinistre.

Une norme édictée par les principales entreprises de cartes de crédit et de débit appelée PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) est un standard de sécurité des données en vigueur pour les plateformes monétiques.

## L'INTÉRÊT POUR LA BANQUE

Suite à la présentation et à l'analyse des risques GAB il est utile pour nous de savoir ce que la Banque peut en tirer comme bénéfices. L'accréditation EMV (Europay Mastercard Visa) déjà obtenue est une force car elle est la première norme de sécurité exigée par l'industrie des cartes de paiement.

- En premier lieu, **les attaques physiques** sur les Distributeurs automatiques de billets, du point

de vue historique, n'ont pas encore existé sur notre parc national. Cela est dû aussi au choix de certaines banques de sécuriser les automates et les clients-porteurs dans des abris-GAB prévus à cet effet. En plus de cela la présence d'un garde ou vigile est aussi dissuasive pour des malfrats. Mais un nombre croissant d'automates en activité augmente la probabilité d'attaque physique pour la Banque et les clients. Il serait par conséquent utile de prévoir des dispositifs supplémentaires comme le dispositif d'alarme étendu au GAB, l'interphone et la vidéosurveillance (ses deux derniers sont déjà pris en compte sur de nombreux modèle d'automate disponible sur le marché). Étendre l'Assurance Globale Cash au Distributeurs serait souhaitable dans un proche avenir. Les prestataires externes intervenants sur les automates (installation, entretien, électricité) doivent être sous contrat avec des rôles clarifiés en cas de défaillance de leur part.

- **Sur la couche logique ou applicative** : prévoir une bonne filtration des flux de communication entre les automates et le Host par un pare-feu dédié ou un routeur filtrant en autorisant que le trafic nécessaire à leur fonctionnement. Acquérir une solution anti-malware évolutive et un déploiement centralisé des patchs applicatifs par vague successive;
- Instaurer une stratégie adéquate des privilèges administrateurs couplée à une politique de vieillissement et de complexité des mots de passe en usage par les équipes en charge de la monétique;
- Dans la lutte **anti-collusion interne et du vol de cash**, veiller au strict respect de séparation

des rôles des préposés et une application des procédures en vigueur qui aideront à instaurer les meilleurs processus opérationnels.

## CONCLUSION

Conscient de l'évolution des risques GAB dans leur environnement et du transfert de technologie entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, la Banque sera de plus en plus exposée aux nouvelles formes de menaces. Des cartes contrefaites dans d'autres pays peuvent servir à des retraits frauduleux sur nos automates. La certification Europay Mastercard Visa (EMV) de la Banque et l'usage des cartes à puces offrent une sécurité suffisante à nos porteurs.

Mais dans la pratique, le fait de dupliquer les informations clientes sur la piste magnétique aussi les rendent hybrides car la piste magnétique est aussi fonctionnelle sur les cartes émises. Ce mode de procédé constitue alors une faille de sécurité sur les cartes EMV. Devons-nous signaler que toutes les banques n'offrent pas des terminaux certifiés EMV : cette situation limite l'inter opérabilité de la carte 100 % EMV dont l'utilisation est exclusivement réservée aux terminaux compatibles.

*Badiany Doudou Théra*  
Directeur Marketing, Développement  
et de la Communication  
BDM-SA

## DÉCOUVREZ LE 1<sup>ER</sup> SERVICE DE TRANSFERT D'ARGENT VIA GAB



www.banqueatlantique.com

FAUCONNET - IMPRIMERIE CENTRALE DE BORD-DE-MER



## 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE APBEF PRESSE



### I. INTRODUCTION

Les 17 et 18 mars 2017 s'est tenue à Ségou la septième rencontre entre l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali (APBEF), et la presse privée malienne autour de deux communications : « FINANCEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES AU MALI : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS » ; « La communication d'entreprise : Enjeux au Mali » ; et une étude sur « L'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION ENTRE L'APBEF ET LA PRESSE PRIVÉE ». Cette 7<sup>e</sup> édition s'est déroulée sous la présidence du ministre de l'économie et des finances, Dr Boubou Cissé.

Étaient présents, les premiers responsables (Présidents Directeurs Généraux, Directeurs Généraux) des banques et établissements financiers, membres de l'APBEF, conduite par son président M. Moussa Alassane Diallo ; les délégués de l'ASSEP (Association des Éditeurs de Presse), du GROUPE et de l'URTEL (Union des Radios et Télévisions Libres). La rencontre a également enregistré la présence d'un représentant de l'ASCOMA (Association des Consommateurs du Mali) et du REDECOMA (Groupement pour la Défense des Consommateurs).

### II. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été précédée par une minute de silence, suite au décès de la mère de Chahana Takiou, directeur du journal '22 Septembre'. Cette cérémonie, qui a enregistré la présence du conseiller aux affaires administratives et juridiques du gouverneur de la 4<sup>e</sup> Région, a été marquée par : les mots de bienvenue du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune Urbaine de Ségou Aboubacar Sow ; l'allocation du président de l'APBEF, Moussa Alassane Diallo ; celle du président de la Maison de la presse, Dramane Aliou Koné et le discours du ministre de l'Économie et des Finances, le Dr Boubou Cissé, dont la présence a été saluée par M. Moussa Alassane Diallo. Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'économie et des finances s'est dit honoré, une fois encore, de présider ces journées de concertations avant de demander l'institutionnalisation de ce partenariat. D'autres intervenants lors de la cérémonie d'ouverture ont, eux aussi, insisté sur l'opportunité d'avoir créé un tel espace entre la presse et le microcosme bancaire et financier. Le président de la maison de la presse a salué la qualité de coopération entre les deux partenaires, qui atteste, selon monsieur Dramane Koné, de la confiance dans leur partenariat.

Le président de l'APBEF, Monsieur Moussa Alassane Diallo, fait remarquer le caractère inédit dans la sous-région des rencontres Banques/presse, unique dans l'espace UEMOA.

Une pause-café a servi d'intermède entre la cérémonie d'ouverture et le premier exposé de la journée.

### III. LES EXPOSÉS

#### A. Financement bancaire des entreprises : Défis et opportunités

Le conférencier, Monsieur Babali Bah, Directeur Général de la BMS, était assisté d'un de ses collaborateurs, Monsieur Mamadou Dia. Pour les deux experts, contrairement à une idée généralement répandue, les banques financent les entreprises plus qu'on n'y pense. Les conférenciers en veulent pour preuve l'irréfutable constat - à partir de l'évolution des crédits clientèle - qui laisse apparaître une courbe de croissance constante, avec une moyenne d'augmentation annuelle de 22 %. En terme plus concret, il ressort de l'exposé que les crédits accordés aux entreprises sont passés de 1.175 milliards en 2012, à 2.205 milliards en fin 2016.

Les experts de l'APBEF ont fait ressortir la principale caractéristique des crédits octroyés, constituée à 60 % de crédits à court terme, pour le financement, entre autre : du commerce, des hydrocarbures, de l'industrie manufacturière, des transports, de la télécommunication et de l'immobilier.

L'exposé des deux banquiers n'a pas manqué de relever les grands défis auxquels sont confrontées les banques maliennes dans le financement des entreprises, qui sont de deux ordres :

- les challenges classiques liés à la faiblesse dans la gestion et la gouvernance de l'entreprise et la faiblesse du business plan ;
- les difficultés liées à la problématique des impayés.

Sur ce dernier plan, il a été révélé qu'en fin 2016 les impayés s'élevaient à 280 milliards de francs CFA.

L'exposé a été suivi d'une phase interactive, entre les panélistes et l'assistance, sous la modération du Président de l'APBEF, au cours de laquelle plusieurs questions et contributions ont été enregistrées. On peut retenir dans cette phase d'échanges l'appréhension des partenaires des médias, sur le fait que les banques ne les trouveraient pas suffisamment crédibles pour pouvoir bénéficier de prêts bancaires. Des explications sur ces préoccupations ont été apportées à la fois par Monsieur Babali Bah et le modérateur, par ailleurs PDG de la BNDA.

Le président de séance, le Ministre de l'Économie et des Finances, Dr Boubou Cissé, a profité de l'occasion pour témoigner de la contribution de qualité et l'accompagnement des banques maliennes dans le financement des entreprises maliennes, avant de rappeler les bonnes performances de l'économie malienne, avec un taux de croissance de 5 % depuis quelques années.

#### B. La communication d'entreprise : Enjeux au Mali

À la reprise des travaux dans l'après-midi, les participants ont eu droit à un exposé de Monsieur Tiona Mathieu Koné sur : « La communication d'entreprise : enjeux au Mali ». Le panéliste a dans un premier temps parlé de communication interne, que l'on peut résumer comme celle qui permet de mobiliser les employés, à travers divers outils et stratégies dans le but de renforcer l'idée d'appartenir à une même famille. À ce titre, a soutenu le conférencier, la finalité de la communication interne étant de permettre à l'entreprise de réussir sa mission, le conférencier a insisté sur le fait, pour l'entreprise de bien faire comprendre à chaque employé qu'il est tenu à un comportement exemplaire, pour ne pas impacter négativement sur l'image de marque de l'entreprise.

Sur le plan de la communication externe, Monsieur Tiona Mathieu Koné a fait remarquer ici qu'il s'agit d'informer, de sensibiliser, voire d'éduquer les usagers et partenaires sur : la disponibilité, la qualité des produits ou services, les innovations mais aussi, en cas de besoin, sur les contraintes et les difficultés de l'entreprise dans son fonctionnement quotidien.

Les médias sociaux ont changé notre rapport à l'information par leur accessibilité, et peuvent, parfois poser des problèmes par la liberté qu'ils permettent dans la diffusion de toutes sortes d'informations fantaisistes, voire dangereuses. Mais le conférencier a estimé qu'il faudrait faire recours aux médias traditionnels, pour contrecarrer et rectifier les incorrections diffusées à travers les médias sociaux.

Le président de l'APBEF et modérateur, a jugé l'exposé très instructif et pédagogique. Mais avant de donner la parole aux participants à ces 7<sup>e</sup> Journées de concertation, Monsieur Moussa Alassane Diallo a fait noter à l'assistance le chemin qui a été parcouru par les Banques et établissements financiers dans l'amélioration de leur communication. D'une situation où très peu de banques disposaient de responsable communication, l'état des lieux dans ce domaine à ce jour fait apparaître un environnement où toutes les banques ont une responsable communication.

Plusieurs contributions et questions ont été enregistrées, qui tournaient sur les erreurs à ne pas commettre ; la bonne communication de crise ; etc. Sur les erreurs à ne pas commettre, il est extrêmement important de toujours chercher à donner sa propre version : « ne pas négliger » ; « ne pas rester indifférent » a martelé le conférencier. Thiona Mathieu Koné s'est voulu tout aussi catégorique en réponse à la question sur la communication de crise. Les banques maliennes ont certes dû faire



# 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE APBEF PRESSE NEWS



face à des situations obligeant à recourir à des formes de communication, mais il s'agit plus d'incidents qui peuvent être pris en charge par de la communication classique que de crises en tant que telles, qui nécessiteraient la mise en place d'une cellule de crise et le déploiement d'une communication spécifique adaptée.

En clôturant les travaux de la journée du vendredi 17 mars 2017, le ministre de l'Économie et des finances a regretté qu'il y ait encore des informations dénigrantes, alors que le pays pourrait mieux être vendu par la presse, en insistant plus sur les succès. Dr Boubou Cissé n'a pas manqué d'interpeller les banques sur le fait qu'elles devraient communiquer beaucoup plus, pour faire mieux connaître leurs produits. Avec un taux de bancarisation réel de 7 %, les banques devraient augmenter leur budget de communication dans le but d'être plus attrayantes et attirer plus de clients.

## C. Évaluation de la coopération entre l'APBEF et la presse privée

Un seul exposé était à l'ordre du jour du samedi 18 mars 2017. Après six années de partenariat, l'APBEF d'une part, et les patrons d'entreprises de presse privés de l'autre ont estimé qu'il était opportun d'évaluer le chemin parcouru dans ce partenariat. C'est au consultant Diomansi Bomboté qu'a été confiée la charge de passer au crible la relation entre les banquiers et établissements financiers et la presse privée.

Dans la mise en contexte, Monsieur Bomboté relève qu'en décidant en 2010 d'instituer ce cadre de concertation permanente, les deux partenaires ont voulu exprimer leur détermination à conjuguer leurs savoir-faire spécifiques, et ainsi mettre leur entente au service du développement socio-économique du Mali.

Les deux partenaires, poursuit Monsieur Diomansi Bomboté, avaient alors à cœur une réelle volonté d'harmoniser leurs relations, parfois heurtées, pour diffuser une information de qualité sur les activités des banques et établissements financiers, et en même temps envisager des perspectives bénéfiques que les entreprises de presse pourraient tirer de leur compagnonnage avec les milieux bancaires et financiers.

Cette étude est une tentative d'évaluation des acquis, des limites et des perspectives d'avenir d'une telle expérience.

L'objectif d'un partenariat avec les banquiers-financiers vise, d'après le consultant, à permettre aux journalistes d'accéder à des informations stratégiques de qualité et, par conséquent, de limiter les risques d'incompréhension, de dissiper la méfiance réciproque et de prévenir la propagation de contrevérités pouvant parfois revêtir un caractère diffamatoire.

L'expert en communication a exposé le contexte et les contraintes de chacun des partenaires qui se sont mis ensemble. La profession bancaire, en règle générale, constate Diomansi Bomboté, n'est pas de nature expansive et extravertie. Elle serait plutôt encline à entretenir une certaine réserve autour de ses activités. Le vieil adage universel est formel : « L'argent n'aime pas le bruit ». Les journalistes vivant alors cette situation comme une profonde

frustration, la qualité de traitement de l'information bancaire ne peut que s'en ressentir forcément. Il est alors arrivé que, souvent, le journaliste malien se soit contraint d'exploiter des bribes d'informations incertaines, sans aucune possibilité de recoupements d'usage, comme le lui commandent les règles et principes de sa profession.

C'est donc un lourd nuage d'incompréhensions qui s'était installé entre la presse et les Banques et Établissements financiers.

Dans le passé, banquiers et financiers ont jugé désobligeantes certaines informations accablantes sur leurs établissements, voire sur leurs personnes.



Ils ont notamment déploré l'absence de fondement dont ces informations auraient été assorties. Partant de là, ils ont exprimé leur aspiration profonde en faveur du principe « d'informer vrai ».

De leur côté, révèlent les investigations de Monsieur Diomansi Bomboté, les journalistes étaient persuadés d'être victimes d'une forme sournoise d'ostracisme de la part des banquiers et financiers à l'égard de leur profession qu'ils estimaient ne pas être reconnus à sa juste valeur.

Cependant, le panéliste fait remarquer que : « le présent cadre de coopération est la consécration de la prise de conscience par les banquiers-financiers et les journalistes de leurs responsabilités sociétales. En surmontant leurs préjugés réciproques, ils ont résolument exprimé leur détermination à promouvoir un partenariat fécond, dans le but d'améliorer substantiellement l'accès à l'information bancaire et financière, dans l'intérêt de chaque partie et surtout dans l'intérêt du grand public.

Sept ans après son lancement, la Rencontre APBEF/PRESSE à Ségou présente d'importants acquis, selon le consultant. Outre le fait qu'on note une meilleure compréhension entre les partenaires et une réduction drastique des attaques injustes contre les banques, le communicateur relève que les recommandations formulées au fil des six éditions passées ont abouti à des résultats tangibles, unanimement reconnus et salués, aussi bien par les banquiers-financiers que par les journalistes de la presse privée.

De façon générale, le consultant estime l'expérience aussi originale qu'inédite entre Banquiers-financiers et la presse, constitue un véritable défi à la

conscience et surtout à la sincérité de ses promoteurs. Sa réussite et sa pérennisation dépendront de leur sérieux et de la constance de leur détermination.

Le choix de la ville de Ségou pour abriter la rencontre ne fait manifestement pas l'objet de remise en cause. Idem pour la durée de deux jours de travaux, la fréquence annuelle, le format de la manifestation.

Les intervenants qui se sont succédé lors de la séance de question-réponse suivant l'exposé de Monsieur Bomboté, ont tous salué l'excellente qualité du travail produit par le journaliste émérite.

Le président de l'APBEF et le représentant du ministre de l'économie et des finances ont estimé que l'étude réalisée par Monsieur Bomboté devrait servir de document de réorientation des rencontres entre son organisation et la presse privée. Des intervenants ont profité de cet exposé pour apporter des clarifications sur les moyens de mise en œuvre de la relation privilégiée entre les Banques et établissements financiers et la presse.

Chacun des partenaires devra faire l'effort de consolider cette relation privilégiée, ont insisté la plupart des participants. Le cadre de concertation est loin d'être un jeu de dupes ou de cache-cache; encore moins, il ne s'agit pas de rechercher un quelconque pacte de non-agression qui n'a aucun sens, mais plutôt de créer une synergie entre les deux partenaires, ont soutenu la plupart des partenaires.

Le panéliste a expliqué que l'essence de son étude est un appel à plus de professionnalisme, de détermination, d'engagement et d'honnêteté intellectuelle.

## IV. CONCLUSION

Après deux jours de travaux au village artisanal de Ségou, la 7<sup>ème</sup> édition des journées de concertation APBEF-PRESSE s'est achevée par la lecture des recommandations et des motions. La cérémonie de clôture était présidée par le conseiller du ministre de l'économie et des Finances, Dr Boubou Cissé, qui a dû regagner Bamako, pour raisons de force majeure.

## RECOMMANDATION

À l'issue des travaux, les participants ont recommandé la mise en place d'un comité stratégique. Ce comité est composé de deux représentants de l'APBEF et de deux représentants de la presse. Outre d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective des décisions conjointes, le comité agit par ailleurs comme une structure de veille du respect des engagements de deux parties. Ce comité peut intervenir à tout moment comme médiateur entre les partenaires.

## MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants aux 7<sup>ème</sup> rencontres APBEF/PRESSE à Ségou expriment leurs sincères gratitude à monsieur le ministre de l'économie et des finances pour sa participation effective aux travaux depuis deux ans.

## MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITÉS LOCALES DE





## 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE APBEF PRESSE (suite)



### SEGOU

Les participants aux 7<sup>e</sup> rencontres APBEF/PRESSE à Ségou expriment leurs chaleureuses reconnaissances à monsieur le gouverneur de la 4<sup>e</sup> région, et au maire de la ville, pour la qualité de l'accueil ainsi que l'attention dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Ségou.

Ségou, le 18 mars 2017  
Le comité de rédaction du rapport.

### INTERVIEWS

#### Interview de M. LE MINISTRE



**Parlez-nous de cette rencontre entre banques, établissements financiers et la presse ?**

Cette rencontre est une rencontre importante. Le cadre de concertation qui a été créé entre les banques, les établissements financiers du Mali et la presse est un cadre qui permet de discuter de sujets importants et qui a un impact réel sur notre économie.

Le thème qui a été choisi pour la 7<sup>e</sup> édition est un thème d'actualité de façon générale. Il s'agit de voir comment financer notre économie nationale mais particulièrement promouvoir le secteur privé pour qu'il joue son rôle dans notre économie nationale. Et, c'est important de réfléchir à ces questions du financement de ces secteurs privés. En particulier des petites et moyennes entreprises parce que c'est elles qui vont nous permettre de réaliser la croissance forte et inclusive dont nous avons besoin. C'est de cela que nous avons parlé avec des constats qui sont déjà pas mal.

Il y a des efforts importants qui sont faits de la part des banques. Pratiquement deux mille deux cent quatre milliards de francs CFA sont déjà donnés pour les financements de petites et moyennes entreprises à travers les banques. Il y a des efforts qui sont faits par l'État du Mali en terme d'amélioration du cadre de l'environnement des affaires, en terme d'outils et d'instruments qui permettent aux banques d'être plus à l'aise pour aider les entreprises et mitiger le coût du risque. Et maintenant, la question est de savoir qu'est-ce que l'on peut faire pour aller beaucoup plus loin que cela et j'en tire une grande satisfaction parce que des idées originales, innovantes ont été proposées. Donc, nous allons voir maintenant la faisabilité sur le terrain.

**Les banquiers ont parlé de risque, que peut faire l'État par rapport à cela ?**

Le risque, il est réel. Les banquiers ont souvent affaire à des entreprises qui sont très jeunes et ces risques-là il faut les gérer, les mitiger. Ce que l'État fait par rapport à ces risques, c'est soit de garantir certains projets quand c'est possible, soit de voir dans quelle mesure nous pouvons bonifier certains taux d'intérêt qui produisent le coût de l'emprunt et le coût du risque.

**Dans le cadre des financements bancaires,**

#### quels seraient les secteurs à privilégier ?

Dans le financement bancaire, nous avons vu qu'au sein des entreprises, c'est le secteur du commerce qui en profite le plus. Pratiquement plus de 43 %. Effectivement, le secteur de l'agriculture est un autre secteur important mais le message que j'ai toujours voulu faire passer était de voir dans quelle mesure on peut réorienter une partie de ses financements vers le secteur de l'industrie manufacturière qui véritablement crée des emplois et véritablement contribue à la fiscalité puisque le secteur de l'agriculture, dans notre pays, est totalement défiscalisé. L'agriculture dans notre pays bénéficie de subventions des intrants et autres qui font que même si sa contribution à notre économie est importante, en terme de richesse nationale et en terme de créations d'emplois, en terme de fiscalité, donc contribution au budget de l'État, cela est plus limité que ce que pourrait potentiellement nous donner l'industrie manufacturière.

#### Interview de M. KONE MATTHIEU EDM

**Quelle a été la substance de votre contribution et quel est son apport ?**

Merci à l'Association des Professionnels des Banques et Établissements financiers, sous la haute présidence du ministre de l'Économie et des Finances, qui m'ont fait l'honneur de me confier le traitement du thème : « Communication d'entreprise : Enjeux pour le Mali ». Nous sommes bien sûr un pays actuellement en crise sécuritaire dont le monde des affaires souffre et quand le monde des affaires souffre, le champ des annonces se réduit. Or, les annonces font vivre le média : annonces publicitaires, annonce de communication, événements, ...



Les événements se réduisent pour raison de sécurité. J'ai parlé de cet empêchement et de cette torpeur que nous allons pouvoir vaincre dès lors que le pays retrouvera la paix et c'est le souhait de tout le monde. Mais, il y a aussi le fait que l'entreprise aura à gagner beaucoup en élargissant ses possibilités et son champ de communication à l'interne d'abord pour créer la synergie autour de la production des biens et services et à l'externe pour mieux écouler aussi ses produits. Parce que le but d'une entreprise, c'est d'assurer sa pérennité et, aujourd'hui, avec les nouvelles technologies de la communication, une entreprise qui ne communique pas peut être balayée parce qu'elle manque de visibilité. Voilà en résumé le sujet que j'ai traité. Et, je dis à la presse que l'enjeu est aussi dans les bons comportements pour accompagner les entreprises, notamment

bancaires. Je pense que les contributions des uns et des autres et des suggestions utiles nous ont permis d'approfondir le traitement du sujet.

#### OPINION SUR 7<sup>e</sup> RENCONTRE BANQUE/PRESSE

**Quel est votre sentiment général sur cette rencontre ?**

Je tiens à féliciter cette belle initiative de l'APBEF qui est de créer un cadre de relation amicale et professionnelle entre le secteur bancaire et les organes de presse. Elle a permis de briser la glace et de bannir le climat de méfiance qui s'était installé entre les deux secteurs. Je souhaite vivement qu'elle soit pérenne.

**Pouvez-vous revenir sur les objectifs ?**

Au départ l'objectif de ce cadre de concertation qui s'est toujours déroulé dans un climat propice au dialogue et amical visait à créer un cadre de coopération utile et promouvoir un partenariat fécond entre les deux secteurs. Il fallait aussi améliorer l'accès à l'information bancaire et soutenir les promoteurs de médias. En sept ans de franche coopération, cet outil de communication qu'est la presse a permis aux banques et établissements financiers de mieux faire connaître leurs produits. Et mieux, ces rencontres ont permis d'établir des rapports directs entre la presse et les chargés de communication.



**Ces objectifs ont-ils été atteints ?**

Il faudra la poursuite de l'amélioration des relations banques – presse mais, je pense que le pari pour un rapprochement et l'instauration d'un partenariat gagnant-gagnant est réussi.

# PROMO-PUB

## BNDA MOBILE

*La BNDA à la pointe de la technologie*



## BNDA MOBILE

*C'est la banque qui vient à vous !*

La conférence de presse de lancement de BNDA MOBILE a eu lieu le lundi mars 2017 dans les locaux de la banque à partir de 09h 30. L'événement a réuni autour du Président Directeur Général, M. Moussa Alassane DIALLO, les directeurs de département, chefs de services, chefs d'agences et plusieurs travailleurs de la BNDA. Il a été couvert par plus d'une soixante de médias. Produit innovant et révolutionnaire, BNDA MOBILE offre la possibilité aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires sans se déplacer. Le produit suscite d'ores et déjà un engouement certain du côté des clients. Plus de deux cent (200) souscriptions ont été enregistrées dans les trois heures qui ont suivi le lancement.

### NOUVEAUX HORAIRES AGENCES BDM-SA

La BDM-SA porte à la connaissance de son aimable clientèle que désormais, les horaires d'ouverture et de fermeture de certaines de ses agences sont désormais comme suit :

- Lundi à vendredi : 08h à 20h
- Samedi : 08h à 15h

Demain, le personnel BDM-SA, sera disponible pour la rigence de toutes vos collaborations.

#### Les agences concernées :

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>Agence BDM-SA - DMBH</b><br/>                 Centre commercial Avenir<br/>                 Mourenou<br/>                 Tél. Fax : 22 22 43 32</p>    | <p><b>Agence BDM-SA - BSSB</b><br/>                 Bourdo-cour, Rue Dico<br/>                 Fatick/Bourdo<br/>                 Tél. Fax : 22 22 67 45</p> |
| <p><b>Agence de BDM-SA - SO</b><br/>                 Avenue de L'OUA - Sogonito<br/>                 No. 22 20 33 75<br/>                 No. 21 20 05 49</p> |  |



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE BDM-SA

Une convention de financement de 285 millions d'euros soit 135 milliards FCFA a été signée à Paris le mercredi 14 Mars 2017 entre le Groupement Moderne de Développement du Texte (GMT) et un pool bancaire avec à sa tête comme Chef de file :

La BDM-SA avec le partenariat du coordinateur financier et gestionnaire syndiqué de financement et la grande adhésion de la CMBT au sein d'un pool multi composé de banques médianes de la Banque Dico Miliano de Développement BDM et de banques européennes.

Depuis plus de 16 ans, la BDM-SA agit régulièrement en faveur de la CMBT pour mobiliser le financement nécessaire à la réalisation de la stratégie commerciale nationale.



• Le Directeur Général de la BDM et le Directeur Général de la CMBT en présence de la Banque Dico Miliano et du pool bancaire.

La production volumineuse de cette compagnie s'élève à plus de 600 000 tonnes contre 513 000 tonnes pour la précédente campagne.

Les fonds servent à acheter tout d'abord le coton, auprès du paysan malien, et à financer dans les locaux de la CMBT et dans les banques pour le compte des Acheteurs internationaux tels que le fait de constituer cette capacité élevée de cotons malien.



• Le Directeur Général de la CMBT et le Directeur Général de la BDM en présence de la Banque Dico Miliano et du pool bancaire.

Les opérations seront financées par le pool financièrement assuré par BDM, coordinateur de pool qui devra lui pour percevoir cette partie importante du résultat de l'opération malienne et du pool bancaire, véritable gage du prêt. Apurement du monde sud malien.



# 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNÉE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU MALI

## Cérémonie d'ouverture

L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali a organisé les 12 et 13 mai 2017, la 7<sup>ème</sup> édition de la Journée des Banques et Etablissements Financiers.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Dr Boubou CISSE, Ministre de l'économie et des finances. Cette cérémonie d'ouverture a connu la présence de plusieurs membres du gouvernement malien, des Présidents Directeurs Généraux des banques, des Directeurs Généraux des banques et établissements financiers, des invités et des agents des banques. La cérémonie s'est articulée autour des discours du Dr Boubou CISSE Ministre de l'Economie et des Finances et de monsieur Alassane Moussa DIALLO, Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali, d'une coupure du ruban symbolique et d'une visite guidée des stands des banques par les invités.

### EXTRAIT DU DISCOURS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**Dr Boubou CISSE**

*Ministre de l'Economie et des Finances*

Monsieur le président de l' APBEF, je voudrais vous remercier de m'avoir invité à lancer ces journées. Je me réjouis sincèrement d'être là aujourd'hui avec vous.

Ces journées coïncident avec la fin d'une mission importante du Fonds Monétaire International au Mali, dans le cadre du programme économique et financier qui nous lie avec cette institution. Les conclusions de la mission sont aujourd'hui connues et elles sont positives pour notre pays.

Il faut noter que notre pays a montré une capacité de résilience face à certains chocs exogènes auxquels le monde entier fait face et en particulier, les pays au sud du Sahara dont les économies sont énormément affectées et faisant qu'aujourd'hui en Afrique subsaharienne, 2 /3 des pays de notre sous-continent ont un taux de croissance inférieur à 1,5 %.

Le taux de croissance de notre pays était de 5.3 % en 2016 ; les conclusions de la mission du Fonds Monétaire International l'ont porté à 5,8%. Cela traduit les efforts considérables qui ont été fournis



*Une vue des participants à la cérémonie d'ouverture*

pour assurer une certaine stabilité économique à notre pays et pour assurer un taux de croissance robuste et soutenu. Ce résultat a été atteint grâce à vous les banques et établissements financiers ; vous êtes pour beaucoup dans la réalisation de ce taux de croissance parce que vous détenez un levier important dans cette matière qui est le

financement. C'est en finançant les infrastructures, en aidant l'Etat à structurer les émissions obligataires comme vous venez de le faire à hauteur de 100 milliards de francs CFA, que nous arrivons à hausser le niveau de ces taux qui sont relativement robustes et soutenus dans notre environnement.

### EXTRAIT DU DISCOURS DU PRESIDENT DE L'APBEF MALI



**M. Moussa Alassane DIALLO**

*Président de l'APBEF Mali*

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au lancement de la 7<sup>ème</sup> édition des journées annuelles des banques et établissements financiers. Cela fait 7 ans déjà que nous menons cette activité et l'APBEF Mali est devenue une référence en la matière parce que toutes les APBEF de l'UEMOA ont désormais inscrit dans leur agenda, la tenue de ces journées annuelles. La Côte d'Ivoire est à sa 4<sup>ème</sup> édition et le Sénégal à sa 2<sup>ème</sup>.

Ces journées ont pour objectifs :

- La promotion et la vulgarisation des services bancaires ;
- Contribuer à la bancarisation de l'économie et à l'inclusion financière ;
- Mettre en place un système d'information, de sensibilisation et d'éducation financière des populations par rapport à l'ensemble de ces problématiques.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier personnellement pour avoir accepté de nous honorer de votre présence et présider cette cérémonie. Je rappelle déjà que vous avez accepté de passer 48 heures avec nous à Ségou lors de la rencontre entre les banques et la presse malienne. Votre accompagnement et votre appui à l'ensemble de nos activités nous honore, nous reconforte, et nous met dans l'esprit de constituer une équipe pour faire face aux grands défis qui s'opposent à l'économie de notre pays.

Ces journées s'inscrivent désormais dans un agen-

da sécurisé qui permet à la fois aux banques d'être en contact avec la population mais aussi à l'association professionnelle des banques de prendre chaque année, un thème précis et d'en débattre avec le grand public.

La banque n'est plus une sphère fermée. Nous sommes très ouverts maintenant au monde ; très ouverts à nos populations, très ouverts à notre clientèle. Cette année, le thème qui a été retenu est : « le financement des entreprises au Mali, défis et opportunités ». L'enjeu du choix majeur de ce thème, c'est le financement des PMI PME. Nous le savons ; dans notre pays, 80% des entreprises sont des PMI PME et l'écrasante majorité de ces PME sont dans le secteur informel.

« Comment assurer le financement des entreprises du secteur informel ? » Ceci est la problématique qui est posée aux banques maliennes. La réponse à cette question va dépendre du financement de l'économie mais aussi d'une croissance économique durable et soutenue. On se rend compte en toute analyse que les instruments financiers dont disposent les banques et qui sont les instruments d'analyse du risque fondé sur les instruments financiers, les bilans, les comptes d'exploitation et plans de trésorerie ne sont pas adaptés au financement de PME. Alors que faire ? Appartient-il aux PME de s'adapter aux banques



*Coupure du ruban symbolique par le ministre de l'économie et des finances*

ou aux banques de s'adapter aux PME ? La question est définitivement tranchée : ce sont les banques qui doivent s'adapter aux PME.

C'est pourquoi nous avons estimé que les banques elles-mêmes doivent changer de logiciel afin de mettre en place d'autres instruments d'analyse du risque, autres que les éléments financiers autrement dit, des éléments physiques : une meilleure connaissance du client, l'appréciation de l'outil de travail, la maîtrise de la production, la domiciliation des recettes sur un compte pour enfin analyser le cash flow du client qui va être dégagé par la PME ; de façon à assurer l'analyse de sa capacité d'endettement et sa capacité de remboursement.

# 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNEE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU MALI

## Conférences-débats

L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali (APBEF Mali) a organisé les conférences et débats dans le hall du palais des sports de Bamako le samedi 13 mai 2017 sous les deux thèmes principaux suivants:

- **Thème 1** : le financement bancaire des entreprises au Mali : défis et opportunités ;

- **Thème 2** : la gouvernance de la monétique régionale : les relations interbancaires et le GIM – UEMOA.

Le développement des deux thèmes a été intercalé par la présentation de Créditinfo Volo.

Les conférences et débats ont été modérés par Monsieur Konimba SIDIBE, Ministre de l'investissement et du secteur privé, en présence de Mr Moussa Alassane Diallo, Président de l'APBEF Mali.



**M. Amadou SAMBARE**  
Directeur Général de Créditinfo Volo

Dans le développement du premier thème, le présentateur Mr. Dotian BAMBA, Directeur Général de la Banque Atlantique Mali a introduit son intervention par le rappel du rôle joué par les banques et établissements financiers



**M. Dotian BAMBA**  
Directeur Général de la Banque Atlantique Mali

dans le développement l'économie entre mission primaire (collecte de l'épargne et financement des besoins des agents économiques) et le financement en général (financement du secteur privé, du public et parapublic, soutien à l'Etat). Le présentateur s'est ensuite focalisé sur le développement des points suivants :

- 1- Etat des lieux en matière de financement des entreprises par les banques au Mali,
- 2 - Les défis liés au financement des entreprises,
- 3 - Les dispositions prises pour juguler la croissance des impayés,
- 4 - Les opportunités à saisir.

En conclusion des présentations, Mr BAMBA a émis les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre dans les meilleurs délais le dispositif d'appui élaboré par la BCEAO avec le cadre de soutien qu'il englobe,
- Instauration d'un climat de confiance avec les banques.



**M. Moussa Alassane Diallo** Président de l'APBEF Mali et **M. Konimba SIDIBE** Ministre de la promotion de l'investissement et du secteur privé

Le second thème présenté par M. Blaise AHOUCHEDE, Directeur Général du GIM UEMOA a été introduit par des définitions et des rappels historiques sur la monétique dans sa généralité.



**M. Blaise AHOUCHEDE**  
DG du GIM UEMOA

Monsieur AHOUCHEDE a poursuivi sa présentation en développant les points suivants :

- Le cadre de coopération interbancaire, rôles des acteurs;
- La relation interbancaire et la gouvernance opérationnelle de l'écosystème;
- Le GIM UEMOA, genèse, missions, objectifs et réalisations;
- Les mutations et perspectives : vers de nouveaux paradigmes.

Le Directeur Général de GIM UEMOA a conclu sa présentation par la mise en évidence de l'importance de la technologie comme l'un des principaux facteurs de production de l'industrie des paiements et élément d'amélioration de l'efficacité des systèmes de paiement. Il a aussi rappelé les trois défis suivants qui sont à relever : technologique, commercial et organisationnel. Les deux présentateurs des thèmes principaux ont répondu aux questions des participants qui, ont aussi bénéficié des contributions des responsables de banques et institutions financières présents.



**Mme TOURE Coumba Sidibé**  
Directrice Générale de Ecobank Mali  
repondant aux questions des participants



La DG de Orabank et le DG de la BSIC Mali  
repondant aux questions des participants



Un étudiant posant une question aux conférenciers



Une participante posant une question aux conférenciers

# 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNÉE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU MALI

## La nuit du Banquier

La nuit du banquier s'est déroulée le samedi 13 mai 2017 au complexe MAEVA PLACE de Bamako. Cette soirée de Gala des banquiers a été présidée par M. Konimba SIDIBE, ministre de la promotion de investissement et du secteur privé représentant monsieur le ministre de l'économie et des finances empêché. Cette soirée de Gala s'est articulée autour :

- D'un dîner,
- Des prestations des artistes,
- Du mot du ministre de promotion de l'investissement et du secteur privé,
- Du mot du Président de l'APBEF Mali,
- Des remises de distinctions aux personnalités qui contribuent au développement de l'économie au Mali,
- Des remises de trophées aux enseignants sélectionnés par les grandes écoles partenaires de l'APBEF.

Cette soirée s'est tenue dans un environnement festif et dans une très bonne ambiance.

### BREVE PRESENTATION DES RECIPIENDAIRES



M. le Ministre de la promotion de l'investissement et du secteur privé



Photo de famille des PDG & DG des banques avec M. le Ministre



M. le Président de l'APBEF pendant son mot de bienvenue à la soirée de gala



Remise de distinction à M. Sidi Al MOCTAR, DN - trésor et de la comptabilité publique



Remise de distinction à La représentante de M. Youssouf BATHILY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali



Remise de distinction à M. Houd BADCY, Président Du Réseau de L'entreprise en Afrique de L'ouest (REAQ)



Remise de distinction à M. Diadié dit Amadou SANKARE, Vice-Président du CNPM



Remise de distinction à M. Mamadou Sinsi COULIBALY, Président Conseil National du Patronat du Mali



Remise de distinction à M. Mamadou Mincro TRAORE, Président Assemblée Permanente des Chambres des Métiers



Remise de distinction au représentant de M. Mossadeck BALLY du Réseau de L'entreprise en Afrique de L'ouest (REAQ)



Remise de distinction à M. Seydou Mamadou COULIBALY, Vice-Président du CNPM



Remise de distinction à M. Abdou KOUMARE, Président Commission Des Finances de L'Assemblée Nationale

# 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNEE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU MALI

## La nuit du Banquier

### LA LISTE DES RECIPIENDAIRES DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNEE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

#### ENSEIGNANTS

- Mr Moussa DOUMBO (IHEM)
- Mr Sidy Mohamed TRAORE (IHEM)
- Mr Cheick El Moctar KONE (ISC)
- Mr Kanidiala KEITA (ISC)
- Mr Amadou NIANG (IAM)
- Mr Samba Sougalo SAMAKE (IAM)
- Mr Aboubacar TOURE (IUG)
- Mr Aliou KONATE (FSEG)
- Mr Oumar BAH (SUP-MANAGEMENT)
- Mr Kouao Gréza BLANKSON (SUP-MANAGEMENT)

#### PDG/DG de BANQUES

- Moussa Alassane DIALLO (BNDA)
- Mme TOURE Coumba Sidibé (ECOBANK)
- Mme SIDIBE Aïssata Koné (CORIS-BANK)
- Mme DIARRA Tiguïda GUINDO (ORABANK)
- Mr Sékou Mamadou BARRY (BCI)
- Mr Baba DAO (FGHM)
- Mr Babaly BA (BMS-sa)
- Mr Ouastani HASSAN (BIM)

- Mr Marc TEMPELS (BICIM)
- Mr Amadou SIDIBE (ancien DG-BDM)
- Mr Ibrahim TOURE (ALLIOS-FINANCE)
- Mr Cheikh Sidi SECK (FGSP)
- Mr Dotian BAMBA (BAM)
- Mr Mamadou DIOUF (BSIC)
- Mr Abdallah IKCHED (BOA)
- Mr Brehima HAIDARA (BDM-sa)
- Mr Abdoul YOUNOUSSI (ancien DG ORABANK)
- Mr Amadou DIOP (BSIC-SENEGAL)
- Mr Ibrahim ABOUJAFAR SWEAI (BCS)
- Mr Mamadou Igor DIARRA (ancien DG BOA)
- Mr Bouchaib FACHAR (ancien DG BOA)

#### CHARGÉ DE COMMUNICATION BANQUE

- Mr Abdouharamane SACKO (ORABANK)

#### DG ADMINISTRATION

- Mr Sidima DIENTA DG IMPOTS
- Mr Sidi Al Moctar DN Tresor et de la Comptabilité Publique
- Mr Aly COULIBALY DG DOUANES
- Mr Sidiki TRAORE DG BUDGET

#### INSTITUTIONS ET SECTEUR PRIVE

- Mr Youssouf BATHILY Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
- Mr Houd BADY Président du Réseau de l'Entreprise en Afrique de L'ouest (REAO)
- Mr Diadie dit Amadou SANKARE : Vice-Président du CNPM
- Mr Mamadou Sinsi COULIBALY : Président Conseil National du Patronat du Mali
- Mr Mamadou Mincro TRAORE : Président Assemblée Permanente des Chambres des

#### Métiers

- Mr Mossadeck BALLY : Réseau de L'entreprise En Afrique de L'ouest (REAO)
- Mr Seydou Mamadou COULIBALY : Vice Président du CNPM
- Mr Boulkassoum HAIDARA :Président Conseil Economique Social et Culturel du Mali
- Mr Abdou KOUMARE :Président Commission des Finances de L'assemblée Nationale
- Mr Moussa Alassane DIALLO, Président de l' APBEF Mali



Remise du trophée à M. Moussa DOUMBO (IHEM)



Remise du trophée à M. Sidy Mohamed TRAORE (IHEM)



Remise du trophée à M. Cheick El Moctar KONE (ISC)



Remise du trophée à M. Kanidiala KEITA (ISC)



Remise du trophée à M. Amadou NIANG (IAM)



Remise du trophée à M. Samba Sougalo SAMAKE (IAM)



Remise du trophée à M. Aboubacar TOURE (IUG)



Remise du trophée à M. Aliou KONATE (FSEG)



Remise du trophée à M. Kouao Gréza BLANKSON (SUP-MANAGEMENT)

# VIE & AGENDA DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

ORABANK



## DÎNER D'AU REVOIR



À l'occasion du départ du Directeur Général, Abdoul YOUNOUSSI, un dîner d'au revoir sur une île dénommée Crocod'île a été organisé. À cette occasion, le personnel a exprimé ses sentiments par rapport à la période passée sous la direction de M. Younoussi. Il a notamment salué son professionnalisme et sa rigueur dans le travail. M. Younoussi a, de son côté, remercié l'ensemble du personnel pour son courage, sa détermination et son esprit de collaboration. Il a invité chacun à

redoubler d'effort pour une plus grande prospérité de la banque. Il a, enfin, exprimé son désir de rester disponible pour toutes sollicitations à caractère professionnel.

Il faut noter que M. Younoussi qui a été affecté à Orabank Mali en 2014 quitte pour Orabank Niger.



## ORABANK MALI A UN NOUVEAU DG, MME DIARRA TIGUIDA GUINDO



Nommée en fin janvier en remplacement de M. Abdoul YOUNOUSSI, Mme Diarra Tiguida GUINDO est titulaire d'un Master 2 Pro BFA –Chargé d'Affaires Entreprise et Institutions - obtenu à l'Université de Basse Normandie (Caen-France) et d'une Maîtrise en Gestion de l'École Nationale D'Administration de Bamako.

Avant sa nomination à la tête d'Orabank Mali, Mme Diarra occupait le poste de Corporate Credit Risk Manager Ecobank Transnational Incorporated –ETI / Cluster UEMOA.

Par le passé, elle fut :

- Intérim du Directeur Général de Ecobank Mali à son absence de la filiale cumulativement avec les fonctions de directeur des risques de la filiale
- Directeur régional des risques de la zone UEMOA avec la supervision du portefeuille de crédit des huit pays de la zone cumulativement avec la fonction de Directeur des Risques Pays d'Ecobank Mali
- Directeur des Risques pays par Intérim.

## NOUVELLE AGENCE ORABANK



Orabank Mali a ouvert une agence à Djélibougou, commune I, Immeuble Kodonso, route de Koulikoro

Tél. (223) 20 70 61 50 / 51

### Horaires d'ouverture à la clientèle :

- du lundi au vendredi de 08 h à 16 h
- samedi de 08 h 30 à 12 h.

Des équipes dynamiques et toujours à votre écoute vous y accueilleront pour vos opérations courantes de banque : ouverture de compte, dépôts, versements, change manuel, transfert d'argent multi opérateur.

[www.orabank.net](http://www.orabank.net)

*Orabank, un partenaire à votre écoute*



# Allez de L'avant

La souplesse des services numériques 24h / 24, 7j / 7

Banque par Internet Ecobank

Allez de L'avant



Ecobank Mobile Banking

Allez de L'avant



Paielements par carte Ecobank

Allez de L'avant



GAB Ecobank

Allez de L'avant



Quatre services bancaires sécurisés chez Ecobank. Avec Internet Banking et Mobile Banking, effectuez vos opérations en ligne ou en déplacement ; et avec une carte Ecobank, réglez vos achats en magasin ou retirez rapidement de l'argent sur nos guichets automatiques.

Alors qu'attendez-vous ?  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ecobank.com](http://ecobank.com)

Application disponible

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store

Disponible sur  
Windows Store

Recherchez  
BlackBerry  
World

[ecobank.com](http://ecobank.com)

**Ecobank**  
La Banque Panafricaine

MA BANQUE  
SUR MON  
MOBILE

# CONSULTEZ VOTRE SOLDE\* DEPUIS VOTRE MOBILE

**SERVICE BNDA MOBILE**  
VOS INFORMATIONS BANCAIRES SUR VOTRE MOBILE  
24H/24H ET 7J/7

ENVOYEZ  
SO+IDENTIFIANT  
AU  
**36012**

**BNDA**   
— mobile —



[WWW.BNDA-MALL.COM](http://WWW.BNDA-MALL.COM)

Maintenant, vous n'avez plus besoin de vous rendre en agence pour connaître le solde de votre compte bancaire. La BNDA a élaboré pour vous **BNDA Mobile**. Où que vous soyez, **24h/24 et 7j/7**, demandez et recevez la situation de votre solde à partir de votre téléphone portable. Pour cela, écrivez «**SO**» suivi de votre identifiant et envoyez-le par **SMS** au **36012**. La BNDA vous répond instantanément avec un SMS notifiant le solde de votre compte. C'est discret, c'est simple. Souscrivez dès à présent à **BNDA Mobile**, contactez l'agence la plus proche.

Avec BNDA Mobile, c'est la banque qui vient à vous.

**BNDA**   
— mobile —